

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2018  
~~~~~

**BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2018.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Madame Roxane MARC À M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN À Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice FERNANDO À Monsieur José MARTINEZ, Madame Amélie MATEO À Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE À M. Philippe SALASC, Monsieur Henry MARTINEZ À M. Jean-Pierre PECHIN

Excusés : M. Gérard CABELLO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, Monsieur René GARRO

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 31	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 1612-11, L. 2313-1, L. 5211-36, et R. 5211-13 ;*

*VU l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;*

*VU la délibération n°1588 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 adoptant les budgets primitifs 2018 des budgets annexes eau potable et assainissement collectif, et en particulier celui afférent au budget régie assainissement ;*

*VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation du 9 juillet 2018.*

CONSIDERANT que les budgets primitifs 2018 concernant l'eau et l'assainissement ont été votés d'après les comptes de gestion 2016 des communes afin d'assurer la continuité du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier,

CONSIDERANT que les communes ont reversé une partie de leur trésorerie à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de modifier les crédits budgétaires votés à l'aide d'un budget supplémentaire, et d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur ce chapitre pour un montant de 998 378,50 euros sur différentes lignes ;
- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : il est proposé d'augmenter de 33 087,50 euros les crédits sur le compte 678 afin de régler la commune de Saint -Félix de Lodez suite à la dissolution du SIEAPB ;
- **Chapitre 68 « Provisions pour risques et charges »** : il est proposé d'augmenter de 29 383 euros les crédits sur le compte 6875 afin de provisionner pour un contentieux avec un prestataire ;
- **Chapitre 042 « Opérations de transfert entre sections »** : il est proposé une augmentation des crédits (53 266 euros) sur le compte 6811 car le montant des amortissements prévus était insuffisant ;
- **Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »** : il est proposé une augmentation de 1 850 000 euros afin d'autofinancer une partie des travaux d'investissement sur ce budget ;

- **Chapitre 013 « Atténuation de charges »** : il est prévu d'inscrire 59 840 euros sur le compte 64198 pour le versement de la part de l'agence de l'eau concernant la rémunération 2017 du Directeur ;
- **Chapitre 77 « Produits exceptionnels »** : il est proposé d'augmenter les recettes sur le compte 778 pour un montant de 2 904 275 euros suite au versement d'une partie de la trésorerie de la commune ;

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** : il est proposé une diminution de 500 000 euros sur le compte 2031 afin de procéder à un transfert vers le compte 2313 pour les études suivies de travaux.
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : il est proposé d'inscrire 318 866 euros sur ce chapitre pour :
  - 148 866 euros pour des Restes à Réaliser (RAR) sur des communes ;
  - 70 000 euros pour l'achat de véhicules ;
  - 100 000 euros pour l'acquisition d'un logiciel informatique ;
- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur le compte 2313 pour compenser les recettes supplémentaires sur la section d'investissement et pour inscrire les marchés notifiés dans le premier semestre soit :
  - 503 081,20 euros pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de la STEP d'Aumelas ;
  - 892 003,94 euros pour la STEP de Montarnaud ;
  - 24 000 euros pour la maîtrise d'œuvre de la STEP de Saint-Pargoire,
  - 1 577 735,11 euros pour le passage des frais d'études suivis de travaux et des investissements complémentaires soit 2 996 820,25 euros ;
- **Chapitre 10 « Dotations et participations » (dépenses)** : il est proposé une augmentation en dépenses de 96 420,50 euros sur le compte 1068 dans le but de régler la commune de Saint-Félix de Lodez ;
- **Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » (dépenses)** : il est proposé de diminuer de 20 000 euros le compte 1641 car la prévision du BP2018 était trop importante ;
- **Chapitre 10 « Dotations et réserves »** : il est proposé une augmentation des crédits pour un montant de 2 133 739 euros sur le compte 1068 suite au versement de la commune d'une partie de leur trésorerie ;
- **Chapitre 13 « Subvention d'équipement »** : il est proposé une augmentation de 589 901,75 euros suite aux transferts de subventions des communes vers la CCVH ;
- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » (recettes)** : il est proposé une diminution de la totalité des crédits inscrits sur le compte 1641 après le versement d'une partie de la trésorerie des communes soit 1 734 800 euros ;
- **Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »** : il est proposé une augmentation de 1 850 000 euros afin d'autofinancer une partie des travaux d'investissement sur ce budget ;
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé d'augmenter de 53 266 euros les crédits sur le compte 28031 car la prévision au BP2018 concernant les amortissements n'était pas assez importante ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

#### **DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'adopter le budget supplémentaire ci-annexé d'un montant de + 2 964 115 € au sein de la section de fonctionnement et de + 2 892 106,75 € au sein de la section d'investissement du budget annexe régie assainissement 2018.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1761 le 25/09/18 Publication le 25/09/18 Notification le <b>DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE</b> Gignac, le 25/09/18 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180924-lmc1107856-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes          Louis VILLARET
---	---

**BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
011-604 « charges à caractère général »	+ 30 000€	
011-6061 « Charges à caractère général »	- 30 000€	
011-6063 « Charges à caractère général »	+ 4 657€	
011-611 « Charges à caractère général »	+ 619 710€	
011-6135 « Charges à caractère général »	+ 52 500€	
011-61523 « Charges à caractère général »	+ 45 000€	
011-6156 « Charges à caractère général »	- 50 000€	
011-6161 « Charges à caractère général »	- 1 788,50€	
011-618 « Charges à caractère général »	+ 1 000€	
011-6226 « Charges à caractère général »	- 4 000€	
011-6228 « Charges à caractère général »	- 4 000€	
011-6231 « Charges à caractère général »	- 4 000€	
011-6261 « Charges à caractère général »	+ 25 000€	
011-6262 « Charges à caractère général »	+ 7 000€	
011-6281 « Charges à caractère général »	+ 42 300€	
011-6287 « Charges à caractère général »	+ 277 000€	
011-6288 « Charges à caractère général »	- 12 000€	
67-678 « Charges exceptionnelles »	+ 33 087,50€	
68-6875 « Provisions pour risques et charges »	+ 29 383€	
042-6811 « Opérations d'ordre en sections »	+ 53 266€	
023-023 « Virement vers la section d'investissement »	+ 1 850 000€	
013-64198 « Remboursement sur rémunération de personnel »		+ 59 840€
77-778 « Produits exceptionnels »		+ 2 904 275€

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
20-2031 « Immobilisations incorporelles »	- 500 000€	
21-21531 « Immobilisations corporelles »	+ 148 866€	
21-2182 « Immobilisations corporelles »	+ 70 000€	
21-2183 « Immobilisations corporelles »	+ 100 000€	
23-2313 « Immobilisations en cours »	+ 2 996 820,25€	
10-1068 « Dotations et réserves »	+ 96 420,50€	
16-1641 « Emprunts et dettes assimilées » (dépenses)	- 20 000€	
10-1068 « Dotations et réserves »		+ 2 133 739€
13-13111 « Subventions d'équipement »		- 249 625€
13-1313 « Subventions d'équipement »		+ 839 526,75€
16-1641 « Emprunts et dettes assimilées » (recettes)		- 1 734 800€
021-021 « Virement de la section de fonctionnement »		+ 1 850 000€
040-28031 « Opérations d'ordre entre sections »		+ 53 266€